



**NOUS SOMMES**

**LÀ**

**POUR  
FORMER**



**PROGRAMME**

**DIPLOME D'ETAT  
D'AIDE-SOIGNANT**

IRFSS Pays de la Loire - Institut de  
Formation d'Auxiliaire de puériculture  
17 rue Notre Dame  
72000 Le Mans  
Tél. 02 43 81 06 52

Site : <http://irfss-paysdeloire.croix-rouge.fr>

Email : ifsi.lemans@croix-rouge.fr

IRFSS Pays de la Loire - Institut de Formation  
d'Auxiliaire de puériculture  
6 rue de la Gare  
44400 Rezé  
Tél. 02 40 14 87 31

Site : <http://irfss-paysdeloire.croix-rouge.fr>

Email : ifsi.reze@croix-rouge.fr

## PROGRAMME DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

### PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public
- Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée, sans limite d'âge).

### PRÉ-REQUIS

- Valider l'admission en formation par les épreuves de sélection
- Présenter un certificat médical attestant que le participant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
- Présenter un certificat médical de vaccinations conforme

### OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA FORMATION

- Préparer le participant au métier d'aide-soignant afin de pouvoir réaliser des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie, visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. L'AS s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'AS travaille le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins préventifs, curatifs ou palliatifs

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Accueillir avec bienveillance la personne soignée et sa famille
- Identifier les besoins essentiels de la personne soignée en fonction de son âge et des situations
- Accompagner la personne soignée dans les activités de la vie quotidienne, contribuer à son bien-être et favoriser son autonomie
- Travailler en collaboration avec les membres d'une équipe pluri professionnelle
- S'inscrire dans une démarche permanente de réflexion sur sa pratique professionnelle

### CONTENU DE LA FORMATION

- 8 COMPETENCES déclinées en 8 MODULES

#### 1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne : 140 heures

**Objectifs de formation :** Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité

Etre capable de :

- Identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille
- Repérer l'autonomie et les capacités de la personne
- Apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne et en respectant sa pudeur et les règles d'hygiène
- Simuler la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social
- Evaluation : épreuve écrite (questions et cas clinique)



## 2 – L'ETAT CLINIQUE D'UN PATIENT: 70 heures

**Objectifs de formation :** *Apprécier l'état clinique du patient, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité*

Etre capable de :

- Observer la personne et apprécier les changements de son état clinique
- Identifier les signes de détresse et de douleur
- Mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et réaliser les courbes de surveillance
- Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie
- Identifier les risques liés à la situation de la personne
- Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter
- Evaluation : épreuve écrite.

## 3 – LES SOINS : 175 heures

**Objectifs de formation :** *Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité*

Etre capable de :

- Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à la personne
- Organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement et de la personne
- Choisir le matériel approprié au soin
- Réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au conforme, à l'alimentation, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation de soins
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie
- Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster le cas échéant
- Evaluation : épreuve de mise en situation professionnelle avec prise en charge d'une personne.

## 4 – ERGONOMIE : 35 heures

**Objectifs de formation :** *Utiliser les techniques préventives de manutention et de mobilisation des personnes, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité*

Etre capable de :

- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements;
- Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical ;
- Installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
- Evaluation : épreuve pratique.

## 5 – RELATION ET COMMUNICATION : 70 heures

**Objectifs de formation :** *Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité*

Etre capable de :

- Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect du patient et avec discrétion ;
- Expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante ;
- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ;
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur ;



- Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport à la personne et à sa situation.
- Evaluation : épreuve écrite et orale.

#### 6 – HYGIENE DES LOCAUX HOSPITALIERS : 35 heures

**Objectifs de formation :** Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité.

Etre capable de :

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés
- Doser et choisir le matériel et les produit appropriés
- Utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité
- Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne
- Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées
- Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie
- Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter
- Evaluation : épreuve écrite

#### 7 – TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET ADMINISTRATIF : 35 heures

**Objectifs de formation :** Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité.

Etre capable de :

- Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts , son régime, ..
- Transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- S'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ;
- Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles ;
- Rechercher et organiser / hiérarchiser l'information concernant le patient ;
- Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.
- Evaluation : épreuve écrite et orale.

#### 8 – ORGANISATION DU TRAVAIL : 35 heures

**Objectifs de formation :** Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité. .

Etre capable de :

- Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et dans le respect des règles d'hygiène
- Utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité.
- Evaluation : épreuve écrite (cas concret).

#### LES STAGES :

Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit 4 semaines. Leur insertion dans le parcours de la formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'apprenant.

Ils sont réalisés dans les structures suivantes :



- Médecine ; service de cours séjour
- Chirurgie ; service de cours séjour
- Personnes âgées ou handicapées ; service de moyen ou long séjour
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier
- Structure optionnelle

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire. Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'apprenant en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'apprenant.

## RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS D'APPUI

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Les outils pédagogiques : vidéo projecteurs, matériel de soins et d'ergonomie, mannequins de simulation, plateforme LMS
- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative intégrant cours magistraux, travaux de groupe et ateliers pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier
- Un suivi pédagogique individualisé permet à chaque apprenant d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression

## INTERVENANTS

- Les outils pédagogiques : vidéo projecteurs, matériel de soins et d'ergonomie, mannequins de simulation, plateforme LMS
- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative intégrant cours magistraux, travaux de groupe et ateliers pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier
- Un suivi pédagogique individualisé permet à chaque apprenant d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression

## DURÉE

**L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique**

- Enseignement théorique à l'institut de formation : 17 semaines - 595 heures
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines – 840 heures

**Les 8 modules de formations correspondent à l'acquisition des 8 compétences du diplôme**



## VALIDATION

- Le positionnement est réalisé lors des épreuves de sélection
- Les évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme d'épreuve écrite, pratique simulée, durant le stage, épreuve orale, épreuve de mise en situation professionnelle avec prise en charge d'une personne
- Sont déclarés reçus au diplôme d'état d'aide-soignant les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier (validation des 8 modules d'enseignement et des compétences en stage).  
Le diplôme d'état est délivré par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) aux candidats déclarés admis par le jury  
Pour chacune des épreuves, le candidat bénéficie d'une épreuve de rattrapage.  
Le candidat qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de cinq ans pour valider le ou les modules auxquels il a échoué.  
Il devra suivre à nouveau le ou les modules non validés et satisfaire à l'ensemble des épreuves de validation du (ou des) module (s) concerné(s).  
Au-delà de ce délai, le candidat perd le bénéfice des modules validés et des épreuves de sélection